

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL232

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

### ARTICLE 21

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *bis* À l'article 42, la référence : « 25, » est supprimée ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.